

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

Arrêté du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour

NOR : DEVL1523548A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 28 octobre 2015, sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour :

1° Au titre des représentants de l'État :

- a) Le sous-préfet de Barcelonnette, sur proposition du ministre de l'intérieur.
- b) Le commandant de la zone terre Sud-Est, sur proposition du ministre de la défense.
- c) Le commissaire à l'aménagement des Alpes, sur proposition du ministre chargé de l'aménagement du territoire.
- d) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et de la nature de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- e) Le directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- f) Le directeur régional de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- g) Sur proposition du préfet des Alpes-Maritimes : le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes.

2° Au titre des représentants des collectivités territoriales :

a) Sur proposition des maires des communes des Alpes-Maritimes dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc ou qui ont adhéré à la charte du parc :

Mme Jocelyne Baruffa, maire de Châteauneuf-d'Entraunes.

Mme Josiane Borgogno, maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée.

M. Paul Burro, maire de Belvédère.

M. Jean-Pierre Vassallo, maire de Tende.

M. Pierre Tardieu, maire d'Entraunes.

M. Stéphane Simonini, maire de Beuil.

M. Philip Bruno, maire de Roubion.

Mme Martine Barengo-Ferrier, maire de Bollène-Vesubie.

Sur proposition des maires des communes des Alpes-de-Haute-Provence dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc ou qui ont adhéré à la charte du parc :

M. Yves Nicolas, maire de Larche.

Mme Magali Surle-Girieud, maire de Colmars.

b) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre des Alpes-Maritimes :

M. Jean-Paul David, maire de Guillaumes ; communauté de communes des Alpes d'Azur.

M. Henri Giuge, maire de Saint-Martin-de-Vésubie ; métropole Nice-Côte d'Azur.

M. Fernand Blanchi, maire de Valdeblore ; métropole Nice-Côte d'Azur.

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre des Alpes-de-Haute-Provence :

M. Patrick Bouvet, maire d'Uvernet-Fours ; vallée de l'Ubaye.

c) Le président du conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

d) Le président du conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Le président du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

e) Représentants du conseil départemental des Alpes-Maritimes :

M. Charles-Ange Ginésy.

M. David Lisnard.

Mme Caroline Migliore.

Représentant du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence :

Mme Alberte Vallée.

3° Au titre des personnalités :

a) Le président du conseil scientifique de l'établissement public du parc national ;

b) Sur proposition conjointe du préfet des Alpes-Maritimes et du préfet des Alpes-de-Haute-Provence :

M. Michel Margaillan, personnalité compétente en matière d'agriculture pour le département des Alpes-de-Haute-Provence.

M. Michel Dessus, personnalité compétente en matière d'agriculture pour le département des Alpes-Maritimes.

M. Éric Dellacasa, personnalité compétente en matière de sports de nature dans le département des Alpes-Maritimes.

M. Maurice Gardoni, personnalité compétente en matière de sports de nature dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

M. Gilbert Mari, représentant d'associations de protection de l'environnement pour le département des Alpes-Maritimes.

M. Jean Gonella, représentant d'associations de protection de l'environnement pour le département des Alpes-de-Haute-Provence.

M. Gérard Cheval, représentant des propriétaires fonciers dans le cœur du parc.

M. Bernard Baudin, représentant des chasseurs.

M. Claude Roustan, représentant des pêcheurs.

Mme Estelle Arnould, habitante du parc national.

c) Personnalités à compétence nationale :

M. Jacques Molinari, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.

M. Jean-Marie Gourreau, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.

M. Philippe Mondielli, sur proposition de la ministre chargée de la protection de la nature.

M. Giuseppe Canavese, sur proposition de la ministre chargée de la protection de la nature.

Le directeur de l'agence Var-Alpes Maritimes, représentant de l'Office national des forêts.

4° Au titre des représentants du personnel de l'établissement public du parc national :

M. Jean-Luc Dunand, titulaire ; M. Jean-François Caty, suppléant.